

Québec, le 12 avril 2021

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Ministre de la Justice  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires, 1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 9 mars 2021, la députée de Verdun inscrivait au feuilletton une question portant sur le nombre de places supplémentaires ouvertes pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants ainsi que pour les femmes en situation d'itinérance depuis le début de la pandémie.

Pour répondre aux enjeux de la pandémie de la COVID-19, les maisons d'aide et d'hébergement pour femmes du Québec ont reçu 5,6 M\$ du Secrétariat à la condition féminine au cours de l'année 2020, grâce à un accord conclu avec le gouvernement fédéral. Une bonification de cette aide de 4,4 M\$ est par ailleurs en cours d'attribution. La priorité pendant cette période de crise sanitaire est l'adaptation des services et des installations en fonction des directives de la santé publique, afin de protéger les travailleuses ainsi que les résidentes. Plusieurs efforts ont aussi été faits pour rappeler aux femmes que les services étaient accessibles malgré les mesures exceptionnelles en place, alors que les maisons ont rapporté un certain ralentissement des demandes d'hébergement au printemps 2020, malgré une prévalence accrue de la problématique.

Comme vous le savez, dans son budget de mars 2020, le gouvernement a investi 24 M\$ supplémentaires sur cinq ans pour les maisons d'aide et d'hébergement, en plus d'un nouvel investissement de 22,5 M\$ sur cinq ans annoncé pour le budget 2021-2022. L'année financière en cours a permis de déterminer, avec les regroupements nationaux représentant ces organismes, une répartition équitable et adaptée à la réalité sur le terrain. En respect de l'autonomie de ces organismes communautaires, le rehaussement du financement du réseau des maisons d'hébergement permettra d'améliorer les services que les femmes reçoivent dans les maisons ou à l'externe, mais aussi les conditions de travail des intervenantes, tout en préservant l'autonomie des organismes.

Page 1 sur 2

Soulignons par ailleurs que la Société d'habitation du Québec développe actuellement de nouvelles unités pour des maisons d'hébergement pour femmes dans plusieurs régions du Québec, dont plusieurs seront livrées au cours de la prochaine année.

En ce qui concerne les ressources venant en aide aux femmes en situation d'itinérance, les établissements de santé et de services sociaux assurent une vigie des places disponibles sur leur territoire. Un financement supplémentaire octroyé dans le cadre du programme « Vers un chez soi – volet COVID » faisant l'objet d'une entente Canada-Québec bonifie également l'offre de services destinés aux personnes en situation d'itinérance afin de répondre à leurs besoins. L'entente négociée par le gouvernement du Québec a permis de rendre disponible un financement additionnel de 70 M\$ en 2020-2021 aux différentes communautés du Québec. De nombreuses initiatives ont été financées, dont certaines sont destinées spécifiquement aux femmes, pour leur permettre de faire face aux enjeux de l'itinérance dans le contexte de la pandémie.

Plusieurs ressources pour femmes en difficulté ont également bénéficié de l'aide financière gérée par la Secrétariat à la condition féminine issue de l'Accord Canada-Québec pour les refuges pour femmes et les organismes d'aide aux victimes de violences sexuelles et de violence conjugale.

Veillez agréer, cher collègue, nos salutations distinguées.



ISABELLE CHAREST